

11027/1/20 REV 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 octobre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 octobre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil modifiant la décision concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua – réexamen

E 15179

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*